

## SUIVI CULTURAL

Un  
accompagnement  
personnalisé pour  
atteindre vos  
objectifs

### Les AVANTAGES

- > Amélioration de la gestion globale de mon atelier grandes cultures
- > Un conseil objectif et indépendant de tout intérêt financier
- > Avoir le regard extérieur d'un conseiller expérimenté, spécialisé grandes cultures.
- > Pédagogie du conseil devant permettre une autonomie dans la prise de décision

*Agriculteurs et chefs d'entreprises, vous souhaitez être accompagnés pour des conseils techniques et réglementaires afin de vous permettre de piloter et d'améliorer la gestion de votre exploitation*

*Cet accompagnement est fait pour vous !*

## SUIVI CULTURAL

# Mes choix gagnants



### VOUS SOUHAITEZ :

- ▶ Bénéficier d'un conseil technique performant sur la conduite de vos cultures selon vos besoins.
- ▶ Atteindre de nouveaux objectifs
- ▶ Cibler les thématiques qui vous préoccupent : assolement, rotation, travail du sol, fertilisation organique et minérale, gestion de la main d'œuvre, irrigation, organisation, fertilisation, gestion des couverts végétaux, gestion de l'enherbement.



### NOUS VOUS PROPOSONS :

- ▶ 2 ou 4 visites par an pour s'adapter au contexte actuel
- ▶ Un diagnostic et des préconisations en fonction de vos choix stratégiques.
- ▶ Un conseil sur l'adaptation de l'itinéraire en fonction du rendement objectif, du contexte annuel et surtout de vos attentes.



#### PUBLIC

Agriculteurs avec un atelier  
céréalière



#### DURÉE

Contrat pour 2 ou 4 visites d'expert  
sur le terrain (fractionnables)  
soit 1,5 à 3 jours de prestation.  
Autre durée disponible sur devis.



#### TARIFS ET CONDITIONS DE VENTE

Tarif sur demande



#### MODALITÉS ET LIVRABLES

2 ou 4 visites terrain avec remise d'un  
Un bilan de campagne  
Permanence téléphonique

## Votre interlocuteur

Conseiller spécialisé grande culture

**Maxence LEGENDRE**

06 73 48 02 20

maxence.legendre@loiret.chambagri.fr

Septembre 2024

[www.agri-territoires-loiret.fr](http://www.agri-territoires-loiret.fr)

La Chambre d'agriculture du Loiret est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par CDA France. Elle est également agréée dans le cadre du Système de Conseil Agricole global. A ce titre, elle est titulaire d'un contrat d'assurance

n° 13038079U / 4121, garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisation phytopharmaceutiques.



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
LOIRET